

MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Le groupe scolaire l'Espérance

**PROTCOLE SANITAIRE  
REOUVERTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE  
L'ESPERANCE**

11.05.2020

## **PRINCIPES GENERAUX**

**La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture de l'école, du collège et du lycée depuis le 16 mars 2020.**

**Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir les apprentissages et un contact réguliers entre les professeurs et les élèves.**

**Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.**

**Les modalités pratiques de réouverture se basent sur un protocole sanitaire qui repose sur cinq fondamentaux :**

- La maintien de la distanciation physique**
- L'application des gestes barrières**
- La limitation du brassage des élèves**
- Le nettoyage et la désinfection**
- la formation, l'information, la communication**

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans ce retour à l'école et je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour expliquer ce présent document à votre enfant.**

## **1. Le maintien de la distanciation physique**

**Une distance minimale de 1 mètre est à décliner dans tous les contextes et tous les espaces de notre établissement.**

**Par conséquent :**

**-les entrées et sorties de l'établissement se feront à deux portes différentes (CP-CE1 par la grille de la cour d'honneur et les CE2-CE2/CM1 –CM1-CM2 par la grille du lycée)**

**-les élèves entrant dans l'école devront suivre un parcours balisé par un marquage au sol qui les conduira directement en classe.**

**-les récréations seront échelonnées ainsi que les passages aux toilettes.**

**Concernant la récréation du midi, les élèves seront dans la grande cour sous surveillance et rappel des gestes barrières.**

**-dans les locaux, dans les couloirs, un marquage au sol devra être respecté.**

**- dans la salle de classe, chaque élève aura une table attitrée. La distance de 1m2 sera respectée. Au regard de la surface des salles de classe, 15 élèves au maximum pourront être accueillis.**

**-de nouvelles règles de vie seront établies avec l'enseignant pour communiquer cette distanciation physique.**

## **2. L'application des gestes barrières**

**Ils seront appliqués par tout le personnel et les élèves, dans l'ensemble des locaux, à chaque instant.**

**Par conséquent :**

**- le lavage des mains se fera à l'arrivée dans l'école. Chaque élève entrant devra se laver les mains avant de se rendre dans sa classe. A chaque récréation, les élèves devront se laver les mains avant de sortir et avant de retourner dans la classe. Avant et après le repas, le nettoyage des mains s'imposera.**

**En classe, du gel hydro-alcoolique sera à disposition.**

**- le matériel scolaire ne pourra être utilisé par l'ensemble des élèves présents. Ainsi, les parents veilleront à ce que leur enfant dispose de tout son matériel nécessaire au travail en classe. Aucun matériel ne pourra être prêté. La bibliothèque collective sera fermée et le prêt de livres impossible.**

**De plus, chaque élève aura un paquet de mouchoir personnel.**

### **Le port du masque**

**Le personnel enseignant et OGEC porteront un masque durant l'accueil dès lors que la distanciation physique d'un mètre ne pourra être respectée.**

**Le port du masque pour les enfants n'est pas obligatoire mais conseillé lors des récréations.**

### **3. La limitation du brassage des élèves**

L'objectif étant de limiter les croisements des élèves, une nouvelle gestion des circulations est établie. L'entrée et la sortie des élèves se feront en fonction du niveau de classe entre la grille de l'école et celle du lycée. Ce point pourra évoluer en fonction du nombre d'élèves accueillis en échelonnant les horaires d'arrivée et de sortie.

Dans les locaux, des marquages au sol orienteront le sens de circulation des élèves pour sortir et/ou entrer.

A la cantine, les élèves demi-pensionnaires se rendront directement dans la salle de restauration où un plateau les attendra. Ainsi, le flux des élèves sera directement dirigé dans la salle de restauration sans passer par la chaîne du self.

Le plateau comportera un repas complet et unique (entrée, plat, dessert). Un adulte répondra aux besoins entre autres en boisson, et le plat sera servi à l'assiette personnalisée pour assurer les conditions d'hygiène.

### **4. Le nettoyage et la désinfection des locaux**

La désinfection de l'ensemble des locaux intérieurs et extérieurs ont eu lieu avant la réouverture de l'établissement.

Avant l'arrivée des élèves en classe, pendant les récréations et la pause méridienne, les salles de classe seront aérées.

Après le passage aux toilettes d'un groupe classe, les sanitaires feront l'objet d'un nettoyage complet.

En fin de journée, les salles occupées seront nettoyées et désinfectées.

### **5. La formation, l'information, la communication**

L'objectif premier est de sensibiliser les élèves, les familles, le personnel de l'établissement à l'ensemble des règles de ce protocole.

- Dès la réouverture de l'école, chaque élève recevra un enseignement des gestes barrières et des nouvelles règles sanitaires à suivre.

- Le personnel OGEC et l'équipe pédagogique ont connaissance de ce protocole et s'engage à le respecter.

- Le suivi pédagogique en distanciel est prolongé par les enseignants qui ne sont pas en présentiel. Ainsi, l'alternance des professeurs œuvre à assurer cette continuité pour tous.

- Il est demandé aux familles de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de sortie ; de ne pas rester devant l'école pour éviter les rassemblements ; d'être vigilant à l'éventuelle apparition de symptômes et de prendre la température de l'enfant chaque matin avant son départ pour se rendre à l'école.

- durant toute cette période, les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Dans l'application de ce protocole sanitaire, la réouverture de l'école élémentaire l'Espérance se fera partiellement et progressivement. Elle se fera également sur la base du volontariat des parents d'élèves à partir du 12.05.20.